

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01066

Numéro SIREN : 851 988 758

Nom ou dénomination : 1.08 RECYCLAGE

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 1077

### **1.08 RECYCLAGE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.566.720 Euros

Siège social : 75, allée des Noisetiers

01150 BLYES

851 988 758 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE

\*\*\*\*\*

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2024** **Procès-verbal de la délibération**

Le vendredi 26 janvier 2024, à 16 heures, la société GENERAL INDUSTRIES, Actionnaire unique et Directrice Générale de la Société, et Monsieur Clément NOLLET, Président non-Actionnaire de la Société, se sont réunis, au siège social de la société GENERAL INDUSTRIES, sis à l'Héliosis, Bâtiment B, 220, rue Denis Papin, 13857 ALX EN PROVENCE CEDEX 3, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation de Monsieur Clément NOLLET.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'Actionnaire Unique, le Président et le Secrétaire en entrant en séance.

Monsieur Clément NOLLET, Président non-Actionnaire de la Société, prend la présidence de l'Assemblée.

La société GENERAL INDUSTRIES, représentée par sa Présidente, la société SCHINASI, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Albert SCHINASI, est désignée par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

Le cabinet Yvon FERRANDO, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué, absent est excusé.

Monsieur Clément NOLLET constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que l'Actionnaire unique étant présente, le quorum nécessaire au vote de la résolution figurant à l'ordre du jour est réuni.

Par suite, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Clément NOLLET dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Actionnaire unique les statuts de la Société, le rapport du Président et divers documents.

Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

- ◆ Rapport du Président,
- ◆ Démission de la société GENERAL INDUSTRIES de ses fonctions de Directrice Générale de la Société,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs à conférer.

Monsieur Clément NOLLET déclare que tous les documents et renseignements mentionnés par la loi et prévus par les statuts, ont été tenus à la disposition de l'Actionnaire unique au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Actionnaire unique lui donne acte de cette déclaration. Lecture est donnée du rapport du Président.

Monsieur le Président déclare alors la discussion générale ouverte. Diverses observations sont ensuite échangées entre l'Actionnaire unique et la Présidente et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix la résolution suivante :



### **PREMIERE RESOLUTION**

*L'Actionnaire unique, la société GENERAL INDUSTRIES,*

*après avoir déclaré son intention de démissionner, pour raisons personnelles, de son mandat de Directrice Générale de la Société,*

*décide que cette démission prendra effet à l'issue de la présente Assemblée,*

*décide en outre qu'elle ne sera pas remplacée quant à présent dans ses fonctions de Directrice Générale et qu'en conséquence, Monsieur Clément NOLLET exercera dorénavant et jusqu'à nouvel ordre ses fonctions de Président de la Société sans être assisté d'un Directeur Général.*

*Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*L'Actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.*

*Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.*

\*\*\*\*\*

*Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé après lecture.*

**Le Président**  
Clément NOLLET



**La Secrétaire**  
Pour la Sté GENERAL INDUSTRIES  
La Sté SCHINASI  
Albert SCHINASI

